

Séance du 22 Février 2017

Le vingt-deux février deux mille dix-sept à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à la suite de la convocation adressée par Mr Le Maire, MESTRALLET Jean-Claude, le 14 février 2017

Présents : MM. MESTRALLET Jean-Claude, GUCHER Dolorès, COMTE Pierre, DELACUVELLERIE Inès, MESTRALLET Aline, GUCHER Catherine, ESQUENET Christophe, CADOUX Suzanne, HUGUENIN Jean-Jacques, VEROLLET Guillaume

Absents excusés :

Absents non excusé :

La séance est ouverte à 20 H 00

Conformément à l'article L-2121-15 du CGCT, il est procédé à la désignation du secrétaire de séance :

Mme Aline MESTRALLET est désignée secrétaire par le conseil municipal et accepte les fonctions.

En début de séance le compte-rendu de la séance du 24 janvier 2017 est approuvé par l'ensemble du conseil municipal.

Présence d'Aurélié AXLERAD du bureau d'étude EMOAA.

Rappel de l'ordre du jour :

- Sécurisation village
 - Retour sur la réunion du 10/02 avec les différents partenaires.
 - Présentation par le bureau d'étude EMOAA de l'avancement du projet avec demandes de subvention à l'Etat, la Région et le Département
- Réseaux publics de distribution électrique
 - Convention à passer avec ENEDIS
 - Délibération demande de subvention au SDES dossier Economie d'énergie
- PLUI
 - Délibération compétence intercommunalité
 - CAUE : renouvellement adhésion
- Accessibilité bâtiments publics
 - Echancier à définir
- SIBRESCA
 - Bilan collecte des déchets ménagers
 - Compte-rendu réunion syndicat du 07/02/17
- Stationnements village
- Point dossiers urbanisme en cours
- Questions, échanges et informations diverses

I. Sécurisation village : Retour sur la réunion du 10/02 avec les différents partenaires. Présentation par le bureau d'étude EMOAA de l'avancement du projet avec demandes de subvention à l'Etat, la Région et le Département (Délibération N° 1)

Suite à la réunion du 10 février 2017, Aurélié AXELRARD présente le projet mis à jour aux vues des remarques et événements apportés, tout en sachant que la commune est tributaire de la compétence de l'assainissement collectif.

Malgré ce fait, les élus décident d'avancer sur ce projet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- VALIDE le projet présenté par le bureau d'étude EMOAA comme suit : 4 tranches de travaux étalées de 2017 à 2020.
- SOLLICITE l'Etat, la région et le Département pour l'obtention de subvention
- AUTORISE le bureau d'Etude EMOAA à établir les dossiers de demandes de subvention
- DECIDE d'une réunion publique en date du 7 avril 2017 à 19h30

A noter que la première tranche de travaux débutera dès réception des arrêtés de subvention. Cette 1ère tranche impactera la voirie communale N° 3 « Rue du Mollaret ».

II. Réseaux publics de distribution électrique

a. Convention avec ENEDIS pour la mise à disposition de la cartographie des réseaux et la communication d'agrégats de données énergétiques standards (Délibération N° 2)

ENEDIS peut mettre à disposition des collectivités la cartographie des réseaux et des agrégats de données énergétiques standard du territoire communal (nombre de compteurs en fonction de la puissance, consommation total par type de puissance, consommation de l'éclairage public et des bâtiments communaux, etc. ...)

Pour bénéficier de ce service, des conventions doivent être établies, notamment par rapport à la confidentialité des données transmises.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- SOLLICITE ENEDIS pour la mise à disposition des documents concernant la cartographie des réseaux et les agrégats de données énergétiques standards,
- AUTORISE le Maire à signer les conventions de mise à disposition de ces données.

b. Délibération demande de subvention au SDES dossier Economie d'énergie (Délibération N° 3)

Le Maire rappelle que la commune peut solliciter le SDES dans le cadre de la mise aux normes des coffrets d'éclairage public. Le taux de subvention du SDES est de 70%.

Pour rappel le montant des travaux sont de 4162.92€ HT et ont été réalisés en décembre 2016. Ces travaux ont été réglés en autofinancement par la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- SOLICITE l'aide financière du SDES
- Autorise le Maire à établir le dossier de demande de subvention auprès du SDES

III. PLUI

a. Délibération compétence intercommunalité (Délibération N° 4)

Le Maire rappelle que la communauté de commune cœur de Savoie souhaite acquérir la prise de compétence du PLUI.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré avec 3 voix pour (Pierre COMTE, Guillaume VEROLLET et Ines DELACUVELLERIE), 4 voix contre (Jean-Claude MESTRALLET, Aline MESTRALLET, Christophe ESQUENET et Suzanne CADOUX) et 3 abstentions (Jean-Jacques HUGUENIN, Dolorès GUCHER et Catherine GUCHER)

- SE PRONONCE DEFAVORABLEMENT à la prise de compétence du PLUI par la communauté de communes Cœur de Savoie.

b. CAUE : renouvellement adhésion (Délibération N° 5)

Le Maire propose de renouveler l'adhésion pour l'année 2017 au C.A.U.E. de la Savoie
Le montant de la cotisation est de 50 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide d'adhérer au C.A.U.E. et de verser une cotisation de 50 € pour l'année 2017

IV. Accessibilité Bâtiments Publics

Le Maire rappelle que lors du diagnostic accessibilité la commune s'est engagée sur l'exécution des travaux sur l'année 2017 pour la mise aux normes PMR de la salle polyvalente.

Les travaux principaux sont la rampe d'accès PMR et les sanitaires.

Guillaume VEROLLET ayant en charge la mise en œuvre des travaux (Plans, devis, conformité, etc. ...)

V. SIBRECSA

a. Bilan collecte des déchets ménagers

Le bilan ci-dessous porte sur l'ensemble des PAV (Point d'Apport Volontaire) de la commune : Cimetière et déchetterie.



COLLECTE SÉLÈCTIVE DES DÉCHETS MÉNAGERS

GRUS :

MERCI pour votre geste ÉCO-CITOYEN



Résultats 2016 *	Emballages	Papiers	Verre	Quantités triées sur l'ensemble du territoire en 2016 : 3 115,46 tonnes			
VILLARD-SALLET	17,5 kg/hab.	78 kg/hab.	78,2 kg/hab.	Matériaux valorisés 306,3 tonnes	Equivalences en nombres d'emballages triés 4 254 167 Boîtes de céréales	Exemples d'objets fabriqués avec les matières recyclées 9 053 950 boîtes à œufs	Equivalence en ressources économisées Bois : 430 tonnes Eau : 14 762 m³ Eq. CO2 : 11 tonnes
Moyennes SIBRECSA (2016)	11,7 kg/hab.	16,8 kg/hab.	32 kg/hab.	Briques alimentaires 33,2 tonnes	1 276 923 briques de 1 litre	184 537 rouleaux de papier cadeau	Bois : 65 tonnes Eau : 301 m³
Moyennes Nationales (2015)	16 kg/hab.	21,8 kg/hab.	30,5 kg/hab.	Acier 68,5 tonnes	752 747 boîtes de conserves	98 voitures	Minéral de Fer : 131 tonnes Eau : 792 m³ Eq. CO2 : 121 tonnes
TOUS les Points Recyclage sur vos appareils !				Aluminium 5,3 tonnes	353 333 canettes de 33 cl	3 106 trottinettes	Bouteille : 13 tonnes Eau : 5 m³ Eq. CO2 : 36 tonnes
Le site web				PET 80,8 tonnes	2 308 571 bouteilles de 1,5 litre	58 580 couettes	Pétrole brut : 49 tonnes Eq. CO2 : 184 tonnes
				PEHD 43,34 tonnes	1 393 125 bouteilles de 1 litre	323 km de tuyau	Pétrole brut : 22 tonnes Eq. CO2 : 66 tonnes
95 Avenue de la Gare - BP 49 - 38530 Pontcharra Tél. 04 76 97 19 52 / www.sibrecsa.fr				Verre 1733,2 tonnes	3 851 556 bouteilles de 75 cl	3 705 196 bouteilles de 75 cl	Sable : 1 138 tonnes Eau : 2 022 m³ Eq. CO2 : 800 tonnes
SIBRECSA				Papiers 844,8 tonnes	4 955 077 cahiers à spirales	2 144 492 journaux	Eau : 18 140 m³ Energie : 2 721 MWh

* ATTENTION : Ces résultats sont à relativiser du fait de l'attractivité de la déchetterie.

Evolution des collectes pour les PAV de la commune par rapport à 2015 :

- Cimetière
 - Emballages : Stable
 - Papiers : + 17%
 - Verres : -32%
- Déchèterie
 - Emballages : +81%
 - Papiers : + 252%
 - Verres : + 67%

La rénovation du site explique pour partie ces évolutions.

b. Compte-rendu du comité syndical du 07/02/17

A compter du 1^{er} mars 2017 l'utilisation de conteneurs aux normes NF deviendra obligatoire dans un souci d'amélioration de la qualité de la collecte des ordures ménagères mais aussi pour proposer aux habitants un cadre de vie amélioré : moins de pollution visuelle due aux sacs poubelles, et de problèmes d'hygiène.

Pierre COMTE commente ce nouveau dispositif. Une communication élargie sera adressée à la population à réception des données du SIBRECSA.

c. Tri sélectif

Pierre COMTE rappelle la mise en place en face de l'école d'un nouveau conteneur « spécial papiers » avec accès réservé à l'école et à la mairie pour le tri des papiers.

Une réunion d'information sera organisée prochainement pour présenter à la population les évolutions liées à la collecte des ordures ménagères mais aussi au tri sélectif.

VI. Stationnement

A plusieurs reprises, le problème de stationnement dit « sauvage » a été évoqué. Une communication dans le dernier bulletin municipal a été faite. Malgré les efforts demandés, force est de constater que la situation ne s'améliore toujours pas et compte tenu des risques corporels et matériels, sur décision du Maire, il sera mis en place un arrêté permanent d'interdiction de stationnement sur le RD28 et les trottoirs attenants sur l'ensemble de la traversée de l'agglomération des carrefours place Novel Catin à place Paul Masset ainsi que sur la voirie communale N° 3 desservant la rue de la Carrière, avec poses de panneaux signalétiques.

Cet arrêté sera en vigueur au 15 avril 2017.

Le hameau Le Mollaret est doté de 3 parkings : Place Paul Masset, parking abri-bus et parking du cimetière.

Le hameau Louise Dufour est doté de 3 parkings : Parking face à l'école, parking de la Mairie (9 places) et le parking Place Novel Catin (2 places).

La mise aux normes de la salle polyvalente sur l'année 2017 nécessitera une réimplantation du parking de la Mairie, avec une place réservée en permanence aux personnes handicapées.

De ce fait, deux places actuelles se traduiront en une seule. Après réaménagement, ce parking disposera donc de 8 places : 2 places réservées aux appartements en location, 1 place réservée au secrétariat (sauf week-end et le soir après 18h00), 1 place réservée à l'accès pompiers et 1 place réservé en permanence aux personnes handicapées.

Dans la mesure du possible, il est souhaité que les 3 places restantes puissent être laissées disponibles au moins pendant la journée pour les personnes se rendant en Mairie et plus particulièrement les mardis et vendredis, jours de permanence du secrétariat de Mairie.

VII. Points dossiers urbanisme en cours

Depuis janvier 2017 23 CU ont été déposés en mairie ainsi qu'un permis de construire en février 2017.

VIII. Questions, échanges et informations diverses

a) CCAS (Délibération n° 6)

Le Maire rappelle la démission de 2 membres du conseil d'administration. Il convient donc d'élire deux nouveaux membres du conseil d'administration.

Cette délibération annule et remplace la délibération N° 5 du 04/04/2014.

1°/ Détermination du nombre des délégués

Le maire expose au conseil municipal qu'en application de l'article R 123-7 du code de l'action sociale et des familles, le nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS) est fixé par le conseil municipal. Il précise que leur nombre ne peut pas être supérieur à 16 (et qu'il ne peut être inférieur à 8) et qu'il doit être pair puisqu'une moitié des membres est désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire.

Après en avoir délibéré, le **conseil municipal décide de fixer à 8 le nombre des membres** du conseil d'administration, étant entendu qu'une moitié sera désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire.

2°/ Election des délégués

Mr Le Maire rappelle qu'il est président de droit du CCAS.

Mr le Maire rappelle que le nombre de membres du conseil d'administration à élire par le conseil municipal est de quatre.

Après un appel à candidature, le Maire propose de procéder à l'élection des délégués.

Les membres du conseil d'administration sont les suivants :

- **Mme Aline MESTRALLET**
- **Mme Catherine GUCHER**
- **Mme Dolorès GUCHER**
- **M Guillaume VEROLLET**

Mr Le Maire précise les quatre délégués extérieurs au conseil municipal, seront nommés sur sa proposition, par un arrêté.

b) Fusion des communes

Le Maire donne lecture du courrier de son collègue Maire de La Rochette André DURAND sur la possibilité d'intégrer le processus de fusion. Ce courrier a eu le mérite d'animer le débat, avec bons nombre de questions, en passant par les inconvénients mais aussi les avantages.

Le temps de réponse demandé par la commune de la Rochette étant très court, notre commune se doit de prendre le recul nécessaire pour avancer sereinement et prudemment dans ce nouveau challenge.

L'avenir de notre commune doit-il ou pas passer par un nouveau découpage du territoire, certainement mais à quel prix ? Laissons encore un peu de temps aux relations de proximité.

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au mardi 28 mars 2017 à 20h00.

En l'absence d'autres questions, la séance est levée à 22h30.

Le Maire
Jean-Claude MESTRALLET



